



## Droit de nomination à la cogérance

-----  
Par rhone

Bonjour,

Après avoir démissionné de mes fonctions de cogérant d'une Sarl dont je possède 50% des parts avec mon épouse (1250 parts pour moi et 125 parts pour mon épouse), Je souhaite reprendre cette cogérance. Puis-je l'imposer à l'autre cogérant qui possède les 50% restants.

Merci de vos réponse  
Cordialement